Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 54 (1966)

Heft: 69

Artikel: Tanzanie

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-271515

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHEZ NOUS ET A L'ETRANGER

Conférence de presse organisée par l'Alliance de sociétés féminines suisses à Berne, le 19 octobre 1966

Le "Service social obligatoire pour jeunes filles?"

Au cours de ces dernières années, il est arrivé périodiquement que surgisse, en divers endroits de Suisse alémanique, cette suggestion : faire faire aux jeunes filles un service social obligatoire, service qui diminuerait le manque de personnel des hôpitaux et maisons de santé.

Consciente de l'importance et de l'actualité de cette proposition, l'Alliance ouvrit une enquête, réunit les présidentes pour leur en faire connaître les résultats et pour les discuter ; puis convoqua la conférence de presse sus-mentionnée.

LES RAISONS DE L'OPPOSITION A CE PROJET

Au début de la conférence, Mme Rittmeyer, de St-Gall, présente **l'historique des tentatives de « service civil »**, dans le passé, service civil qui devait être un élément de valeur éducative et pédagogique pour la formation des jeunes filles, dans une expérience de vie communautaire et dans un esprit d'aide à la population de notre pays. Mme Rittmeyer rappelle l'aide à la population montagnarde ; l'aide à la campagne en 1937 ; le service volontaire d'aide aux agriculteurs, devenu obligatoire pendant la guerre, service qui fonctionne encore et recrute chaque année un nombre impressionnant de jeunes garçons et filles ; les « Semaines civiques » enfin, idée de Mlle Rosa Neuenschwander, mais qui n'a pu prendre forme dans les circonstances actuelles. Mais il est question aujourd'hui d'un « Service social obligatoire pour jeunes filles ».

Prenant la parole, Mme Zimmermann, de Mitlödi (Glaris), met l'accent sur **l'incompatibilité du mot « social » et du mot « obligatoire »**. Le service auprès des malades demande des aptitudes particulières de cœur, de joie, de disponibilité qui ne se rencontrent pas sous la contrainte. Et ceci est une opposition à ce projet.

En outre, le personnel qualifié doit déjà passer beaucoup de temps à la formation des élèves-infirmières, des aides-soignantes, du personnel, et cela **au détriment du temps à consacrer aux hospitalisés.** Pourrait-on lui imposer de former tout au long de l'année des groupes de jeunes filles se renouvelant au bout de quelques semaines ?

Les malades, eux, ne se sentiraient-ils pas ballottés par le va-et-vient de tant de nouveaux visages ? et ce sentiment d'instabilité ne nuirait-il pas à leur santé ?

Et les jeunes filles elles-mêmes, enfin, quel profit retireraient-elles de deux à trois mois d'aide en maison hospitalière ? Pour une petite minorité seulement, ce pourrait être favorable ; mais pour les autres ? Découvrir brusquement, à 16 ou 17 ans, et côtoyer à longueur de journée la souffrance, la déchéance, la misère physique et morale, la mort ; entendre les conversations du personnel et des médecins, et aussi celles des malades, serait pour elles un choc et **une épreuve probablement au-dessus des forces de beaucoup d'entre elles** et cela n'encouragerait pas les autres à faire carrière dans un hôpital.

En outre, comment et où accueillerait-on des dizaines de jeunes filles tous les quelques mois ?

La question du personnel des maisons hospitalières est cruciale, mais il faut en chercher la ou les solutions ailleurs.

CE QUI SE FAIT ET CE QUI DEVRAIT SE FAIRE

Et Mme Zimmermann de citer ce qui se fait déjà, en Suisse et à l'étranger : appel aux anciennes infirmières diplômées en leur offrant des heures et un statut intéressants. Un même appel devrait aussi être adressé aux femmes libérées des tâches familiales et qui travailleraient peut-être à temps partiel (réd. : cela se fait dans le canton de Vaud en tout cas) ; leurs activités pourraient être très diverses : on leur demanderait aussi bien du travail ménager, tel que faire les lits et les chambres que donner des soins de toilette courants ou donner à manger, tous services indispensables et qui demandent temps et patience.

Sauf en ce qui concerne les écoles religieuses (devenir « sœur » semble tenter moins de jeunes filles que par le passé), il est faux de dire qu'il y a moins de jeunes filles qui s'inscrivent dans les écoles d'infirmières. La vérité, nous dit Mlle Wavre, de Lausanne, est que plusieurs abandonnent en cours d'études et que beaucoup d'autres ne professent que quelques années et se marient après trois, deux ans même. Pour Mlle Wavre, qui partage le point de vue de Mme Zimmermann, il faudrait **rendre la profession plus attirante en lui offrant des activités et des postes intéressants et mieux rétribués ;** en libérant les infirmières de quantités de détails non professionnels et qui les tiennent trop longtemps éloignées du lit des patients. Il faudrait aussi rehausser le niveau et les exigences de l'enseignement et unifier celui-ci afin que les petites écoles soient à égalité avec les grandes et que chacune puisse instruire le maximum d'élèves. Mlle Wavre ne pense pas que le service social obligatoire permette une sélection parmi les jeunes filles, et elle relève encore combien il serait difficile de faire comprendre et respecter le secret professionnel par ces jeunes filles.

Elle suggère encore quelques moyens de mieux soigner notre population : faire appel à l'entourage du malade pour lui apporter une aide régulière et efficace (repos, promenade, toilette) et créer des cours de soins à domicile, permettant à des personnes non initiées de reprendre plus tôt leurs proches à la maison, évitant ainsi de grever leur budget... et celui de l'hôpital !

Il semble bien que pareille étude de la question n'avait jamais été faite et les journalistes présents à Berne montrèrent leur intérêt dans une discussion fort animée. Quant à l'**Alliance,** qui s'est chargée de ce travail et l'a mené à chef, elle **se déclare donc fermement opposée au service social obligatoire pour les jeunes filles.**

A.-M. G.

ZURICH

C'est aujourd'hui!

C'est le jour même où notre journal paraît que les électeurs du canton de Zurich se prononceront sur la modification de l'article 16 de la Constitution cantonale visant à introduire le Suffrage féminin.

Tout a été mis en œuvre par le comité d'action pour que ce scrutin soit un succès, que le corps électoral reconnaisse enfin à nos sœurs les mêmes droits civiques qu'aux hommes.

Nous souhaitons de tout cœur que tout le travail accompli depuis de longues années soit enfin récompensé et que dimanche soir, la joie puisse éclater dans les milieux féministes zurichois.

Tanzanie

Ce pays n'a que deux ans d'existence. Lorsque la Tanzanie s'est détachée du Tanganika, l'Union des femmes, sous la présidence de Bibi Titi Mohammed, a continué sa collaboration au travail du C.I.F.

Le pays compte 10 millions d'habitants, dont 98 % sont des Africains. L'éducation des filles n'y avait pas jusqu'ici progressé au même rythme que celle des garçons. En 1940, moins de 2000 fillettes étaient à l'école et ce n'est qu'en 1953 que le gouvernement a ouvert pour elles la première école secondaire. D'où la nécessité d'apprendre à lire aux adultes. L'Union nationale des femmes travaille à ce programme, en collaboration avec le gouvernement, et recherche toutes les occasions possibles d'apprendre à lire aux femmes.

Dans les villages où les classes sont mixtes, l'organisation féminine encourage ses membres à participer aux cours et fait de la propagande pour eux. Là où il n'y a pas de cours, l'Union en crée pour ses adhérentes. Les cours se donnent trois fois par semaine et il faut cinq mois aux participantes pour atteindre une instruction élémentaire.

L'alphabétisation n'est pas une fin en soi. Elle donne aux femmes l'occasion d'apprendre l'essentiel en matière d'hygiène, d'agriculture, de puériculture, d'économie domestique et d'alimentation. Les élèves douées peuvent poursuivre leurs études sur le plan du district et dans un internat d'enseignement supérieur. Les écoles de district donnent une formation civique, économique et sociale en rapport avec le développement local.

Crèches et garderies libèrent les mères qui veulent étudier. Quelque 375 000 femmes sont passées par environ 8000 centres au cours des quatre dernières années.

Rome

La participation de la femme à la vie publique

Tel était le sujet d'un séminaire organisé à Rome en octobre par un groupe d'associations féminines. Les participantes, environ une centaine, venaient de pays des cinq continents ; la diversité de leurs professions et de leurs appartenances politiques formaient un éventail étendu des opinions féminines. Par ce fait, les conclusions énumérées plus loin, prennent un très grand poids, surtout sachant qu'elles ont rallié l'assentiment de toutes les personnes présentes.

Les obstacles à la participation féminine à la vie publique

Signalons ces obstacles en un résumé succinct.

Ils sont évidemment quelque peu différents suivant le stade de développement des nations. Cependant partout, on constate que l'absence de préparation, de formation pour cette tâche forme un solide barrage à l'accès aux fonctions publiques.

Le manque de temps pour celles qui cumulent les tâches familiales et les tâches professionnelles retient certainement beaucoup de femmes hors de l'activité civique.

Enfin l'idéal conformiste de la femme au foyer est encore trop souvent gardé au fond du cœur féminin et paralyse une action extérieure à la famille.

Au cours des discussions il a été relevé à plusieurs reprises qu'en politique, mais aussi dans la vie économique, l'enseignement et l'appareil judiciaire, les places de responsables sont octroyées aux femmes dans une proportion minimale ; une circonstance à souligner : les déléguées des pays socialistes et celles des pays à partis multiples étaient toutes d'accord dans cette constatation.

Comment lutter contre tous ces obstacles ?

La réponse et des conseils pratiques nous ont été donnés soit par des personnes dirigeant de grandes associations, ou des syndicats, soit par des femmes magistrats ou députées, ou encore des fonctionnaires d'organisations internationales (Nations Unies, Organisation de Travail). Ce furent entre autres une femme maire d'une ville française, un professeur à la Haute Ecole d'Administration de Zagreb, et aussi la femme du président de la République du Mali ; cette dernière exposa les efforts de l'Union des Femmes d'Afrique et les résultats positifs obtenus.

La promotion de la femme dépend aujourd'hui de la prise de conscience de celle-ci des responsabilités qui lui incombent dans le progrès de la collectivité entière.

Une éducation ciivque beaucoup plus complète lui montrera ses droits ainsi que ses devoirs envers la société et le pays. Les organisations de tous genres : sociétés féminines, syndicats, associations professionnelles, partis politiques doivent jouer un rôle actif dans ce domaine.

La formation professionnelle, aussi poussée que possible, permettra à la femme de s'affirmer et la conduira à prendre des postes à tous les échelons, y compris les plus élevés, dans les conseils législatifs et exécutifs gouvernementaux.

Mais l'instruction civique doit être complétée par l'information. Ce sera le devoir de toutes celles qui veulent collaborer à l'amélioration des conditions de la vie de se renseigner sur les réalisations sociales à entreprendre, sur les conditions économiques, salaires, ventes et achats, sur la démographie de leur région et son incidence sur les logements. Il faut insister auprès des femmes pour qu'elles lisent les journaux, qu'elles prennent part aux réunions publiques ou de groupements spécialisés qui sont des moyens à la portée de tous pour être renseignée et avoir une connaissance des faits.

Les femmes d'expérience qui prenaient part aux études du séminaire ont insisté sur le travail sur le plan communal, base de la vie politique.

La direction des affaires locales en commun avec l'autre sexe fera peut-être plus pour l'égalité entre hommes et femmes que l'élection d'une seule femme au rang de ministre. La présence active de beaucoup de femmes dans les conseils et les partis politiques permettra de penser ensemble avec les hommes le monde de demain et contribuera efficacement à l'élimination de toute discrimination sur ce plan. Les journées très vivantes de ce séminaire ont donné une nouvelle impulsion à toutes les assistantes pour une action plus concrète pour cette prise de conscience, citée plus haut, de toutes les femmes.

Nous remercions celles qui ont organisé une telle réunion et souhaitons que les fruits en soient nombreux.

A. Choisy.

Bruxelles

Le placement au pair

A l'occasion de leur 2me réunion de cette année, les délégués du Centre Européen du Conseil international des Femmes (CECIF) siègeant à Bruxelles les 28 et 29 octobre ont dit leur très grande satisfaction que « La recommandation sur la pratique du placement au pair » ait été acceptée par l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

La question avait été mise à l'étude à la demande du CECIF lui même, en sa qualité de membre consultatif catégorie I.

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES
AUX PETITS LUTINS
9, rue de la Fontaine - Tél. 25 35 66
GENÈVE
Le vêtement d'enfant pratique et seyant

Ecole pédagogique privée FLORIANA
LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27
Direction : E. PIOTET
● FORMATION de gouvernantes d'enfants de jardinières d'enfants et d'institutrices privées
● PRÉPARATION au diplôme intercantonal de français
La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous

LE BAUME DU CHALET
en frictions, combat et soulage
RHUMES et BRONCHITES
en applications, désinfecte et cicatrise
PLAIES, CREVASSES et ENGELURES
En vente dans toutes les pharmacies et drogueries